Avis de publicité

MARCHE DE TRAVAUX

Procédure adaptée (article L.2123-1 et suivants du Code de la commande publique)

Acheteur public

Commune de Sauvagnas, 1 Place Max et Renée Brun

47340 Sauvagnas

Contact: Mme Nadine LABOURNERIE

E-mail: mairie.sauvagnas@collectivite47.fr

Objet du marché et description du marché

Réhabilitation d'une maison de bourg en logement et tiers lieu

Procédure

La procédure de passation des contrats est soumise à trois grands textes :

- L'article 1er de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses principales de liberté d'accès à la commande publique d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures
- L'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui permet l'utilisation d'une procédure adaptée. Ce texte permet la négociation et il permet même lorsqu'elle est prévue, de l'éviter si cette possibilité est indiquée.
- L'article 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui permet de choisir librement les modalités de publicité. Le texte vise toutefois le terme de "publicité" et non celui de "mise en concurrence".

Lieu d'exécution

La commune de Sauvagnas, 19 route de l'école 47340 SAUVAGNAS

Lieu d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation complet peut être consulté et téléchargé sur le site internet suivant : **sauvagnas.fr**

Date limite de remise des offres

Jeudi 21 novembre 2025 à 12h00

Visites sur site

Adresse du projet : 19 rue de l'école 47340 SAUVAGNAS

Une visite des lieux est fortement recommandée. Les visites pourront se faire après demande auprès de la Mairie, horaires de visite :

- Lundi et Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et jeudi jusqu'à 18h00
- Mercredi et vendredi : de 08h30 à 12h30

Une attestation devra être remise par la commune. Cette dernière devra être intégrée dans le mémoire technique par l'entreprise. (Voir notation valeur technique de la présente consultation)

Critères de choix

Dans un premier temps, les candidatures seront analysées et les candidats dont les capacités financières, techniques ou professionnelles seront jugées insuffisantes seront éliminés. S'il apparait que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplète, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Dans un second temps, les offres seront analysées dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-36 0 du 25 mars 2016 et classées au vu des critères suivants :

- Le PRIX est noté sur 60
- La VALEUR TECHNIQUE (40%) est notée sur 40 appréciée au regard du mémoire technique remis.
 - Moyens humains (sur 10)
 - Présentation de l'équipe affectée au marché (sur 5)
 - Organigramme fonctionnel de l'entreprise (sur 5)
 - Moyens matériels et Qualité des matériaux (sur 10)
 - Liste du matériel (sur 5)
 - Fiche technique des matériaux (sur 5)
 - Environnement et Sécurité (sur 10)
 - Liste des équipements de protection individuels (EPI) (sur 5)

- Méthode de collecte des déchets (sur 5)
- Attestation de visite (sur 10)

Nombre de points total du sous critères : Notation /5 :

Aucun élément fourni : 0 points
Note insuffisante : 1 point
Note satisfaisante : 3 points
Note très satisfaisante : 5 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour la remise de leurs offres, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à Madame Nadine LABOURNIERIE Maire de la commune de SAUVAGNAS par mail à l'adresse suivante : mairie.sauvagnas@collectivite47.fr